

# Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 4 octobre 2023

Liste des membres .....	2
I. Situation de l'Inspé : .....	3
II. Approbation du compte rendu du 28 juin 2023 : .....	3
III. Aide à la mobilité internationale et demandes de subventions : .....	3
1. Aide à la mobilité internationale.....	3
2. Demande de subvention.....	4
IV. Bilan de la rentrée 2023 : .....	4
1. Les taux de réussite au concours .....	4
2. La plateforme <i>Mon Master</i> .....	5
3. Les fonctionnaires stagiaires .....	5
4. Les projets éventuels du gouvernement sur la formation des enseignants.....	6
V. Information sur les conseils de l'Inspé de l'académie de Limoges : .....	7
VI. Informations diverses : .....	7

## Liste des membres

### Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	CORET	MCF – Poitou-Charentes
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	FATET	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGÈGE	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges
M.	PETREULT	Président du Conseil d'Institut - IGÉSR honoraire
Mme	POLLET	Coordinatrice administrative - Inspé de Tulle
Mme	VOIRPY	Usagère- Stagiaire PE – Inspé de Limoges

### Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 <sup>er</sup> degré – académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR-DAFPEN de l'académie de Limoges
Mme	PERRIER-GAY	Directrice de l'école élémentaire L. Berland - Limoges
M.	REBET	Principal de collège – Saint Sulpice Laurière

### Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	GAUMET	Responsable de site - Inspé de Guéret
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Vice-président CFVU – Université de Limoges
M.	WEIL	PR - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR - FST de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00.

## **I. Situation de l'Inspé :**

M. Pétreault rappelle aux conseillers que l'Inspé de l'académie de Limoges se trouve actuellement dans une période transitoire. M. Moyon, directeur de l'institut, a donné sa démission au 31 août 2023. Ce sont ses trois directeurs adjoints, Mme Legros, M. Weil et Mme Zerrouki, qui assurent l'intérim jusqu'à la nomination de M. Rouvellac, futur directeur de la composante.

M. Rouvellac est professeur de géographie à la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH) de Limoges. Enseignant chercheur depuis 28 ans, il est rattaché à l'Unité Mixte de Recherche (UMR) GEOLAB. Son domaine de recherche porte notamment sur la géographie rurale, viticole ou encore culturelle.

Il occupe actuellement le poste de vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) à l'Université de Limoges et ce, jusqu'à ce que sa nomination par le Ministère de l'Éducation Nationale et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en tant que directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges soit officielle.

M. Rouvellac explique qu'il est en train de constituer une équipe et qu'une rencontre générale sera organisée avec l'ensemble des personnels de la composante une fois sa nomination effective.

M. Pétreault ajoute qu'une nouvelle responsable administrative et financière a également été recrutée. Il s'agit de Mme Pascale Bariant qui travaille pour l'heure au Centre hospitalier d'Esquirol à Limoges et qui prendra la suite de Mme Capéran. Un préavis de trois mois étant nécessaire, la prise de poste de Mme Bariant ne pourra se faire qu'en fin d'année 2023 voire en début d'année 2024.

Enfin, M. Pétreault présente Mme Gaumet qui succède à M. Damiens sur le poste de responsable pédagogique du site Inspé de Guéret. Mme Gaumet est enseignante maître formatrice et intervient à l'Inspé à hauteur de 25 % pour assurer cette mission en plus de ses enseignements.

## **II. Approbation du compte rendu du 28 juin 2023 :**

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 28 juin 2023. Celui-ci est soumis au vote.

<b>Nombre de votants</b>	17	<b>Pour</b>	17	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 28 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **III. Aide à la mobilité internationale et demandes de subventions :**

### **1. Aide à la mobilité internationale**

Mme Zerrouki, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, chargée de la recherche et des relations internationales, rappelle aux conseillers que les étudiants de première année de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » ont la possibilité d'effectuer un stage massé d'une durée de trois semaines à l'étranger, au cours du semestre 2. Les pays proposés sont l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne et le Maroc.

Chaque année, cela concerne environ une dizaine d'étudiants. Cette possibilité, jusqu'alors offerte aux seuls étudiants de la mention « Premier degré » est désormais étendue à ceux de la mention « Second degré ».

Dans le cadre de ce stage à l'étranger et selon les critères sociaux des étudiants, ces derniers peuvent bénéficier d'une aide de la région Nouvelle-Aquitaine équivalente à 80€ par semaine de stage.

Jusqu'à l'an dernier, l'Inspé complétait cette aide à la mobilité internationale au regard de l'aide attribuée par la région et jusqu'à un montant maximal de 500 €. La difficulté de ce fonctionnement réside dans le fait que la composante ne peut débloquer le financement qu'une fois que la région a traité les dossiers de son côté.

Mme Zerrouki propose donc que le montant de l'aide de l'Inspé soit fixé d'office à 250 €. Le processus d'aide pourrait ainsi être lancé sans attendre le retour de la région et permettre aux étudiants d'en obtenir une partie avant leur départ à l'étranger. Les étudiants bénéficieraient alors de deux canaux de financement.

Mme Maud, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale d'Espagnol, souhaiterait savoir si parmi les étudiants volontaires pour réaliser ce stage à l'étranger, tous finissent par partir ou bien s'il y a une sélection en amont. Mme Zerrouki répond que des entretiens sont organisés pour s'assurer de la motivation et du niveau des étudiants.

M. Pétreault propose de passer au vote. Pour la campagne 2023-2024, l'aide à la mobilité internationale d'un montant de 250 € est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

<b>Nombre de votants</b>	17	<b>Pour</b>	17	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

## **2. Demande de subvention**

M. Weil, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, annonce la tenue d'un colloque intitulé « Journées annuelles de la CORFEM 2024 ». Celui-ci a lieu tous les ans et se déroulera cette année à l'Université de Limoges les 13 et 14 juin 2024, probablement au sein de la Faculté des Sciences et Techniques.

Ce colloque est co-organisé par le département de Mathématiques de l'Inspé de l'académie de Limoges et par l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) de Limoges. Il regroupe généralement entre 100 et 200 personnes et s'adresse à un public de formateurs mais aussi aux étudiants et enseignants de l'académie.

M. Weil indique aux conseillers que dans le cadre de ce colloque, l'IREM a déposé plusieurs demandes de subvention dont une auprès de l'Inspé d'un montant de 1000 € (financement des conférenciers...). Cette demande se justifie par le fait que le département de mathématiques de l'Inspé est co-organisateur de cet évènement à portée nationale et qu'il concerne de près les formateurs et étudiants de la composante. Il ajoute qu'il s'agit d'une demande exceptionnelle s'expliquant par le fait que ce colloque se déroulera à Limoges cette année.

M. Pétreault propose de passer au vote. La demande de subvention d'un montant de 1000 € déposée par l'IREM dans le cadre du colloque intitulé « Journées annuelles de la CORFEM 2024 » est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Nombre de votants</b>	17	<b>Pour</b>	17	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

## **IV. Bilan de la rentrée 2023 :**

### **1. Les taux de réussite au concours**

M. Weil indique aux conseillers que de manière générale les résultats aux concours ont été très bons. Les concours sont plus professionnalisants et la formation plus adaptée.

Ainsi, il a été constaté que le taux de réussite au CRPE dans la mention « Premier degré » avait presque triplé en trois ans.

Dans les mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », ces excellents résultats ont montré l'importance du travail accompli dans chaque parcours mais aussi celui effectué par le pôle « Culture métier commune » de l'Inspé dans la préparation à l'oral (2 ou 3). Ce travail préparatoire a aussi prouvé son importance dans la construction d'une posture professionnelle en tant qu'enseignant.

Mme Coret, maîtresse de conférences à l'Université de Poitiers, demande si certains profils se dégagent dans la réussite aux concours tels que les assistants d'éducation (AED) ou encore les assistants d'éducation en préprofessionnalisation (AED prépro) ... Mme Maud répond que globalement, au niveau national, les contractuels alternants (CA) s'en sortent mieux que les stagiaires en pratique accompagnée (SPA). Le fait d'être confrontés à la réalité du terrain les aide. Pour M. Weil, les AED prépro ont une bonne expertise des gestes métier mais ont moins de recul didactique et semblent être plus en difficulté sur les épreuves disciplinaires. Il ajoute qu'il en est de même chez les contractuels alternants. En effet, leur année étant très chargée, ils privilégient le stage et remettent à plus tard le travail sur la didactique.

Selon M. Weil, le stage en pratique accompagnée a l'avantage de permettre aux étudiants de préparer le concours de manière plus sereine et de travailler la didactique. Mme Maud précise que la majorité des tuteurs terrain ne souhaitent pas accompagner d'étudiants en stage de pratique accompagnée. Ils estiment que ce type de stage est déstabilisant pour les élèves et demande un important travail de liaison entre le stagiaire et le tuteur.

## **2. La plateforme *Mon Master***

Que ce soit dans la mention « Premier degré » ou dans les mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », cette année, les effectifs restent globalement dans les mêmes ordres de grandeur que ceux de l'an passé.

Dans la mention « Premier degré », les sites de Guéret et de Tulle n'ont pas rempli leur capacité d'accueil maximale, le site de Limoges l'a quant à lui quasiment atteinte.

Pour rappel, l'accès au Master MEEF mention « Premier degré » se fait via une épreuve de positionnement composée de questions de français, de mathématiques et de culture scolaire. Cette année, tous les candidats ont été classés dans *Mon Master*, y compris le dernier de la liste complémentaire. Cette épreuve ne semble donc pas avoir d'effet restrictif ; en revanche, elle semble avoir un effet prescripteur positif (les candidats travaillent les mathématiques et le français avant le master Meef, ce qui est une clé de réussite).

Mme Bessette, vice-présidente déléguée Vie de Campus à l'Université de Limoges, s'interroge sur la pertinence de maintenir cette épreuve. M. Weil répond que certes, cette dernière représente à la fois des coûts financiers et humains très importants et nécessite une organisation très lourde mais pour autant, elle pousse les candidats à une préparation importante notamment en français et en mathématiques.

Il ajoute que cette épreuve a aussi pour intérêt de s'assurer du niveau des candidats et d'éviter ainsi l'étude d'une grande quantité de dossiers qui ne garantirait en rien un plus grand nombre d'inscrits à l'Inspé de l'académie de Limoges. M. Pétreault confirme les propos de M. Weil et juge que cette épreuve demande aux candidats de bien se préparer et, en ce sens, reste sélective. Mme Maud indique qu'elle peut également être bénéfique dans le sens où elle permet aux candidats de se motiver et de renforcer ainsi leur estime de soi.

Dans la mention « Second degré » et « Encadrement éducatif », deux parcours se sont trouvés particulièrement en danger. Il s'agit des masters MEEF mention « Second degré » parcours « Professeur de lycée professionnel » et parcours « Professeur d'Espagnol » dont le nombre de candidatures s'est avéré faible. Si le premier n'a pas ouvert, le second a finalement pu ouvrir en début d'année.

M. Weil explique aux conseillers que la plateforme *Mon Master* a montré plusieurs avantages. Elle a non seulement allégé considérablement le travail effectué par les collègues du service de la scolarité, mais elle a aussi permis d'obtenir des listes fiables très tôt en début d'année universitaire. Cela a rendu la rentrée plus confortable que les années précédentes. Par exemple, les étudiants de Master 2 MEEF en stage de pratique accompagnée ont ainsi pu rejoindre leur établissement dès la rentrée.

M. Rouvellac annonce que l'an prochain, une phase complémentaire devrait bien avoir lieu dans *Mon Master*. Il sera nécessaire de prévoir des listes complémentaires très conséquentes. L'objectif est de se caler sur ce qui se fait dans *Parcoursup*.

M. Weil termine sur ce point en disant que la réforme commence à être installée et qu'elle semble maintenant viable, ce qui est donc plutôt positif.

## **3. Les fonctionnaires stagiaires**

En ce qui concerne la formation des fonctionnaires stagiaires des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », M. Weil rappelle aux membres du conseil que :

✓ **les fonctionnaires stagiaires à temps complet** sont formés par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) sous l'autorité des Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR) ;

✓ **Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps** soit les Diplômes Inter-Universitaire (DIU) sont formés à l'Inspé. Leur formation se rapproche de celles des Masters MEEF et est construite autour de quatre blocs :

- **le bloc 1** qui correspond à tout ce qui touche à la Culture métier commune ;
- **le bloc 2** qui met l'accent sur la didactisation des disciplines et la conception d'une séquence ;
- **le bloc 3** qui est quant à lui axé sur les pratiques professionnelles et réflexives ;
- **le bloc 4** dédié au numérique.

M. Weil précise que pour la partie disciplinaire (bloc 2), le nombre d'heures de formation avait été augmenté à 75 heures par stagiaire. Cependant, cette année, on compte seulement une vingtaine de DIU dont un seul dans six parcours, deux dans deux parcours et cinq dans un parcours. Il n'est en principe pas autorisé de prévoir des cours pour une ou deux personnes. Le financement de la formation n'est donc plus viable en l'état et désormais, il est possible de ne financer que 16 heures de formation de spécialité (bloc 2) par stagiaire. Il existe dès lors une contradiction entre le nombre d'heures de formation disponibles et l'obligation qu'a la composante de former ces stagiaires. Un accord a été conclu avec l'Université de Limoges sur la possibilité d'augmenter de manière exceptionnelle ce nombre jusqu'à 40 heures en tout, en plus des 6 heures de la rentrée. Il est indispensable d'envisager des mutualisations de cours avec les étudiants de Master 2, voire de Master 1. Une réflexion doit être menée sur la manière de former ces DIU, ce type de situations risquant de se reproduire à l'avenir.

M. Dobbels, professeur de géographie à l'Inspé, explique qu'il est difficile de se projeter sur la formation des DIU et de passer, selon les années de 75 heures à 16 heures.

Mme Maud demande s'il n'est pas possible de mutualiser et de partager les moyens entre l'Inspé et l'académie de Limoges. Mme Coret intervient et précise que la formation des fonctionnaires stagiaires à temps complet doit nécessairement se faire sur leur temps de service, ce qui signifie hors temps scolaire. La difficulté dans la mutualisation des moyens est aussi de réussir à faire coïncider les emplois du temps de chacun. Peut-être est-il possible d'envisager une mutualisation en partie mais il faut aussi pouvoir répondre aux besoins spécifiques des DIU, ces derniers n'étant pas titulaires d'un Master MEEF.

Mme Gaumet ajoute que la question se pose tout autant dans le Premier degré où il s'agit là aussi de former des fonctionnaires stagiaires qui n'ont jamais eu d'élèves face à eux avant leur réussite au concours.

#### **4. Les projets éventuels du gouvernement sur la formation des enseignants**

M. Weil et M. Rouvellac présentent aux conseillers les réflexions actuellement en cours, à la fois au Ministère de l'Éducation Nationale et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, au sujet de la formation des enseignants et du problème d'attractivité grandissant du métier d'enseignant.

L'une des pistes envisagées consistait initialement à séparer le Premier degré du Second degré, en proposant un concours en fin de troisième année de licence pour les professeurs des écoles. De nombreux scénarios sont travaillés, mais ils restent encore flous.

Une réflexion est aussi menée afin que des licences spécialisées dans la formation des enseignants soient proposées dès le post-bac. Mme Coret précise ce point en indiquant que la question des passerelles a aussi été posée. En effet, le risque de proposer des licences spécialisées dès le post-bac est de voir des étudiants s'enfermer dans des formations qui pourraient au final ne les mener à rien. La mise en place d'une licence pluridisciplinaire pourrait alors servir de passerelle.

Les Ministères souhaiteraient que cette nouvelle réforme aille vite et que le nouveau concours puisse se dérouler dès juin 2025. Cependant, la réalité et les questions de coûts pourraient stopper rapidement leurs ambitions.

Le Réseau des Inspé a décidé de travailler avec France Université qui se positionne sur le fait que Premier et Second degrés doivent avoir le même niveau de formation et que celle-ci doit être conservée au sein des Inspé.

Pour M. Pétreault, il faut se préparer aux répercussions possibles que ces réformes pourront avoir en termes de formation.

## V. Information sur les conseils de l'Inspé de l'académie de Limoges :

M. Weil annonce aux conseillers que leur mandat prendra fin au mois de novembre 2023 et que des élections pour le renouvellement de l'ensemble des sièges électoraux du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges vont devoir être organisées.

Vu la situation dans laquelle se trouve de la composante, la présidence de l'Université de Limoges avait souhaité que le mandat du conseil d'institut actuel soit prorogé de six mois, ce qu'a refusé le Ministère justifiant que le fait qu'il n'y ait pas de directeur, ni de responsable administratif et financier à l'Inspé n'empêchait en rien la mise en œuvre des élections et que dans ce cas précis, il revenait à l'Université de les organiser.

Les services centraux doivent apporter leur aide aux personnels de l'Inspé dans l'organisation de ces élections.

## VI. Informations diverses :

M. Rouvellac remercie l'ancienne équipe de direction et salue la manière avec laquelle tous l'accompagnent dans l'appréhension de ses nouvelles missions en tant que futur directeur de l'institut.

M. Weil souhaite également adresser des remerciements à l'ensemble des conseillers et souligner leur importante contribution au service de la formation des enseignants.

Mme Bessette remercie toute l'équipe de direction pour l'ensemble du travail accompli durant ces cinq dernières années.

Enfin, M. Pétreault remercie à son tour les conseillers pour avoir honoré leur mandat de façon dynamique. Il tient aussi à remercier l'équipe de direction sortante et à saluer la totalité de leurs actions qui ont mené à des résultats positifs tant pour la formation que pour l'Inspé.

Aucune question diverse n'étant abordée, M. Pétreault indique que le prochain conseil d'institut devrait se dérouler le 13 décembre 2023 ; il sera notamment chargé de voter le budget de l'Inspé.

M. Pétreault clôt la séance à 16h00.

Le Directeur adjoint de l'Inspé  
de l'académie de Limoges,



Jacques-Arthur WEIL

Le Président du Conseil d'institut  
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

**NB** : les annexes peuvent être consultées sur demande à [inspe-direction@unilim.fr](mailto:inspe-direction@unilim.fr)